



**PRÉFET  
DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Arrêté préfectoral de levée de mise en demeure  
Société Novasep à Pompey**

**N° 2024 -0013  
AIOT : 0006205547**

LE PRÉFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE  
chevalier de la légion d'honneur  
officier de l'ordre national du mérite

**VU** le code de l'environnement, et notamment ses articles L. 171-1, L. 171-8 et L. 511-1 ; ;

**VU** le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**VU** l'arrêté préfectoral n°2017-1988 du 22 décembre 2017 mettant en demeure la société Novasep Process de respecter des dispositions constructives applicables aux charpentes de certains bâtiments de son site de Pompey ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 2017-1831 autorisant la société Novasep Process à mettre en service une unité de production d'anticorps thérapeutiques impliquant l'utilisation d'OGM sur le site de Pompey, lieu-dit Ban la Dame ;

**VU** l'arrêté complémentaire n°2019-1191 du 6 septembre 2021 fixant les dispositions constructives applicables aux bâtiments du site Novasep de Pompey ;

**CONSIDÉRANT** que les prescriptions pour lesquelles l'exploitant a été mis en demeure par arrêté préfectoral n°2017-1988 du 22 septembre 2017 ont été mises à jour et ne sont, de ce fait, plus en vigueur ;

**CONSIDÉRANT** qu'en conséquence, la mise en demeure précitée peut être levée ;

**SUR** proposition du Secrétaire Général de la préfecture de Meurthe-et-Moselle ,

**ARRETE**

**Article 1er : Champ et portée du présent arrêté**

La mise en demeure décidée par l'arrêté préfectoral n°2017-1988 du 22 septembre 2017 est levée.

## Article 2 : Recours

La présente décision ne peut être déférée qu'au tribunal administratif de NANCY - 5, place de la Carrière - Case Officielle n° 38 - 54036 NANCY Cedex. Le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification pour l'exploitant, ce délai commençant à courir du jour où la présente décision a été notifiée.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours Citoyens» accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

## Article 3 : Execution

Le Secrétaire Général de la préfecture de Meurthe-et-Moselle et l'inspection des installations classées de la DREAL Grand Est sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à :

- la société Novasep Process

Nancy le **22 JAN. 2024**  
Le Préfet  
Pour le préfet  
et par délégation,  
le secrétaire général

Julien LE GOFF